

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

Organisateur : FFRandonnée Aisne 1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny Tél. 03 23 79 09 35 mail : aisne@ffrandonnee.fr site : www.aisne-rando.com	Assurance R.C.P. WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19 ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M / 0002 Garantie financière: GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 Contrat n° 4000716162 /0	IMPORTANT : Si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin	Date : du 14/05/26 au 17/05/26 N° fédéral du séjour : FR019720
Participant Nom / Prénom : _____ Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____ Département (n°) : _____ Tél. : _____ Mail : _____ N° licence FFRandonnée : _____			
Personne à prévenir en cas de problème : Nom / Prénom : _____ Tél. : _____			
Séjour ou Voyage de 4 jours et 3 nuitées Description : BRIL 2026 - Itinérance sur le GR®142 Lieu : Reims (51100) Date : Du jeudi 14 mai 2026 au dimanche 17 mai 2026			
ORGANISATEUR : FFRandonnée Aisne Voyage ou séjour : FR019720 Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de 40 participants n'est pas inscrit à la date du 01/04/2026	HEBERGEMENT : Mode : Centre International de Séjour Nom : Ethic étapes CIS de Champagne Chambre de 2 personnes en pension complète – chambre individuelle avec supplément sur demande et selon disponibilité		
FORMALITES : En cours de validité lors du séjour - Licence FFRandonnée en cours de validité lors du séjour - Pièce d'identité (passeport, carte d'identité, titre de séjour ..)	TRANSPORT : Navettes-bus pour se rendre du terminus au départ de chaque randonnée comprises dans le prix. Autres déplacements basés sur le co-voiturage		
REVISION DE PRIX : Voir notice d'information de l'organisateur	ASSURANCES FACULTATIVES : (Barrer les mentions inutiles) • Annulation/interruption OUI NON • Bagages : OUI NON • Assistance : OUI NON		
FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION : Voir notice d'information de l'organisateur	Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, même si aucune assurance n'a été souscrite - 1 bulletin par personne - chèques à faire à part		
DECOMPTE Prix du séjour (en chambre double) - <i>Suppl. pass découverte (Obligatoire pour les non licenciés)</i> - <i>Suppl. chambre indiv (sur demande – selon disponibilité)</i> Assurance (facultative) Option 1 (annulation) OU <i>Option 1 (si chambre indiv ou pass découverte)</i> Option 2 (bagage) Option 3 (Assistance)	Prix unitaire 250.00€ 8.00€ 50.00€ 11.00€ 18.00€ 6.52€ 5.88€	Montant -----€ -----€ -----€ -----€ -----€ -----€ -----€	
TOTAL Paiements à l'inscription		-----€	

Les Conditions Générales de vente, la notice d'information et d'assurances sont consultables notre site : <http://www.aisne-rando.com>

Informations destinées aux voyageurs

● **Coordonnées de l'organisateur du séjour :** FFRandonnée Aisne 1 Chemin du Pont de la Planche 02000 Barenton-Bugny - Responsable Tourisme : Caroline Brazier 03 23 79 09 35 ou aisne@ffrandonnee.fr

Responsable du séjour : M. Pierre Goubet mail : aisne.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr - tél. 06 60 14 49 58

● **L'organisateur est responsable** de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du code du tourisme.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne pourra être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne pourra en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur**

En cas d'annulation de son fait, l'organisateur s'engage à informer le licencié de toute nécessité d'annulation du séjour. En cette hypothèse, la totalité des sommes versées sera remboursée au participant, sauf cas de force majeure.

En cas de défaut de paiement du solde du prix du séjour dans le délai imparti, l'organisateur pourra annuler la réservation et acquérir définitivement l'acompte à titre d'indemnité.

Si la réalisation du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants tel que défini dans le " Bulletin Individuel d'Inscription et Conditions Particulières de Vente". En cas d'annulation du séjour la totalité des sommes versées sera remboursée au licencié.

● **Cession du séjour par l'organisateur**

Suivant l'article L211-11 du code du tourisme, le licencié peut céder son contrat à tout licencié remplissant les conditions requises pour le séjour, au plus tard 7 jours avant le départ du séjour. L'organisateur pourra refuser la personne proposée si celle-ci n'a pas l'expérience et/ou les capacités physiques requises pour les randonnées du séjour.

● **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex.: problèmes de sécurité):

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate.

● **Elément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

● **Le voyageur est tenu de communiquer** toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16. du code du tourisme.

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance – crédit & caution 126 rue de la Piazza 93199 Noisy Le Grand Cedex

Tel. 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /1. Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA

● **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

Pour l'organisateur :

Fais-le :

à :

Signature et cachet :

Pour le Client,

Je soussigné(e),..... certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la notice d'information de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus. **(Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")**

Fais-le :

à :

Signature